

n'équivaut nullement à une pension. L'assuré ne fait que rentrer en possession des fonds qu'il a placés. Cela est peut-être opportun, en tant que mesure accessoire. Plusieurs sociétés d'assurance offrent des plans de pension. Tout citoyen peut en profiter s'il le désire. Toutefois, à part ces plans administrés par les sociétés d'assurance, pourquoi nos vieillards ou nos autres citoyens ne pourraient-ils pas aspirer à une retraite honorable, comportant une pension touchée de plein droit? Voilà ce que je préconise.

Pour en revenir aux incurables, je tiens à dire que, à mon avis, ces malheureux ont assurément droit à une existence honorable; or cette dernière ne consiste pas en une aumône tirée des miettes qui tombent de la table des contribuables mais plutôt en un droit à une existence honorable et convenable, attendu que ces gens sont nos proches.

Ce ne serait que raisonnable. Il n'est que juste, je crois, que la limite d'âge soit abaissée au moins jusqu'à 65 ans pour ce qui est de la pension de vieillesse. Pour ma part, je voudrais qu'on l'abaissât à 60 ans pour les femmes et à 65 ans au moins pour les hommes. J'estime que la pension devrait être accrue, en considération surtout du communiqué que le ministre des Finances (M. Abbott) nous a fait ce soir au sujet de la dévaluation de notre dollar. Autant que je puisse le prévoir, le coût de la vie montera désormais car nos citoyens ne pourront obtenir en retour de leur dollar dévalorisé autant qu'ils ont pu en obtenir dans le passé.

Quelles en seront les conséquences sur les vieillards pensionnés qui, de toute façon, doivent se contenter de ce qu'on peut appeler une maigre pitance? Je sais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est parfois porté à faire la roue et à s'enorgueillir de ce que le montant autorisé de la pension a été quelque peu relevé dernièrement et que les vieillards touchent un peu plus qu'auparavant. Au fait, je me demande si, en réalité, les pensionnés touchent davantage. L'allocation ne peut se mesurer uniquement en dollars et en cents. Il faut plutôt comparer ce qu'un vieillard peut acheter à même sa pension actuelle avec ce qu'il pouvait se procurer il y a quelques années, quand il touchait moins. Si sa pension actuelle ne lui permet pas d'acheter autant de vivres et de vêtements ni d'obtenir un aussi bon logis que lorsqu'il ne recevait que \$20 par mois, on peut dire qu'il touche moins maintenant qu'alors. Voilà le moyen d'établir si la pension de vieillesse a vraiment été relevée.

La preuve de l'âge, pour les candidats à la pension, cause parfois des embarras. Je ne veux pas me montrer trop sévère envers le Gouvernement à cet égard car je reconnais

[M. Hansell.]

que si l'âge d'éligibilité est fixé à soixante-dix ans, il importe que le candidat puisse, de quelque façon acceptable, établir qu'il a atteint cet âge. Bien des fois, cependant, des complications ont surgi parce que bon nombre de Canadiens de soixante-dix ans ne peuvent prouver qu'ils ont cet âge étant donné que leurs noms ne figurent nulle part dans nos archives de statistique démographique. Il y a soixante-dix ans, les parents se préoccupaient peu de l'inscription de la naissance de leurs enfants. J'apprends que certains pays n'inscrivaient pas les naissances dans les registres, il y a soixante-dix ans. Il est donc parfois difficile de trouver les certificats de naissance.

Je sais que l'administration ne veut priver personne de la pension. Ceux qui dirigent les diverses commissions de pension à travers le pays ne tiennent pas du tout à refuser la pension à une personne âgée de soixante-dix ans. Mais, de toute façon, il y a beaucoup de choses qu'on n'accepte pas comme preuve alors qu'à mes yeux certaines preuves d'âge sont bien suffisantes. On devrait pouvoir fournir quelque preuve médicale. Il y a d'autres moyens de faire la preuve de l'âge.

Je passe maintenant à un autre sujet. Nous apprenons que le présent gouvernement libéral est désireux de construire une route transcanadienne. Pour ma part, je ne puis arriver à me persuader que le gouvernement actuel ne joue pas avec cette question. Je ne crois pas qu'il soit difficile de construire cette route ni de demander à une province si elle désire que la route passe par son territoire. Je ne vois pas qu'il soit compliqué de demander à un gouvernement provincial s'il désire accepter plusieurs millions de dollars en vue d'améliorer certaines de ses grandes routes. Je ne suis pas encore convaincu que le Gouvernement songe sérieusement à établir une route transcanadienne pavée qui résisterait à toutes les températures l'année durant. Je sais qu'on a exercé une pression considérable sur divers gouvernements, ceux des provinces ou d'Ottawa, pour que les routes suivent tel ou tel parcours. Certaines députations ont déclaré au premier ministre d'Alberta qu'elles aimeraient voir la route passer par tel ou tel endroit. Il y a apparemment trois parcours principaux dans cette province. D'abord celui qui, partant de Medicine-Hat, passerait par Lethbridge, le Pas du Nid-de-Corbeau, Nelson, etc. Je ne saurais m'y opposer. Il y a celui qui franchirait Medicine-Hat, Calgary, Banff, etc. Je ne pourrais y trouver à redire. Puis il y a cet autre parcours qui intéresse une foule de gens: la route septentrionale par voie de Saskatoon, Lloydminster, Edmonton, Jasper, Yellowhead et ainsi de suite.